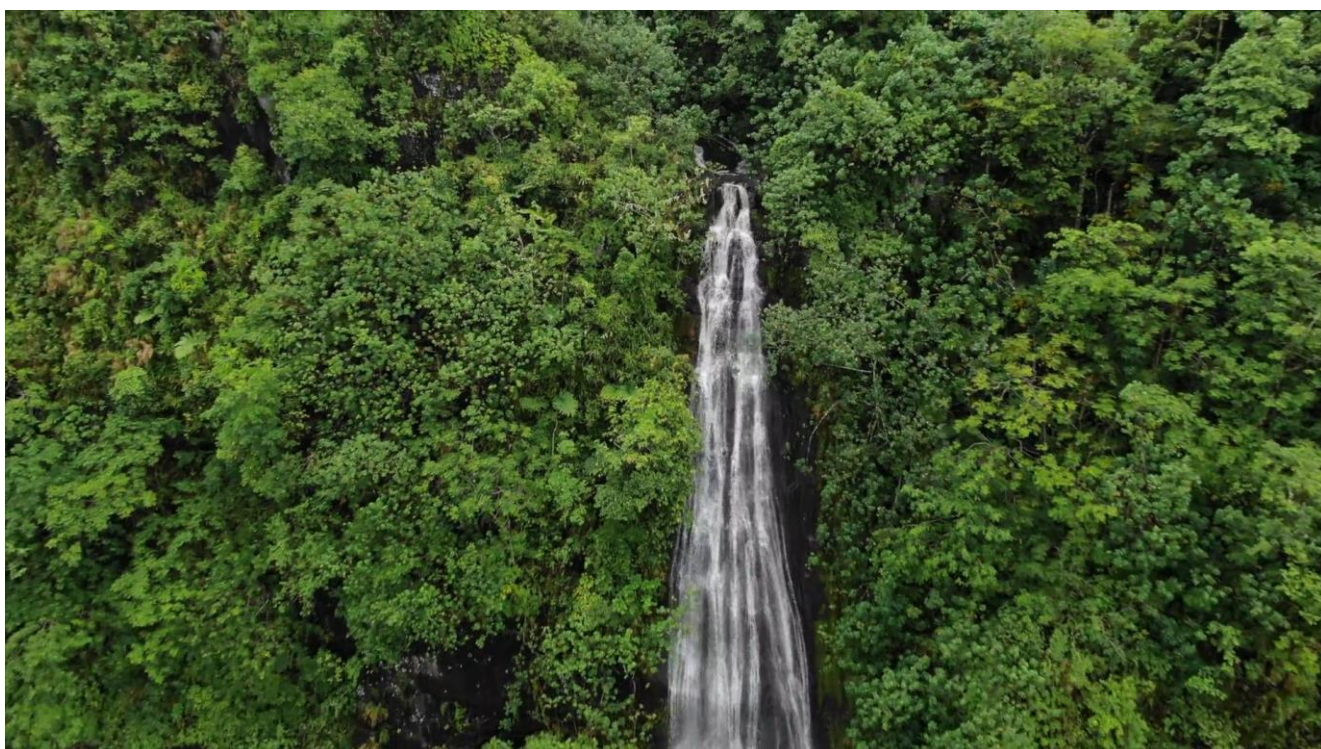




## Deux nouveaux appels à projets en faveur de la biodiversité

De plus en plus d'écosystèmes sont menacés par des facteurs anthropiques et climatiques sans précédent et les différents écosystèmes qui nous entourent peuvent être fragilisés par les pressions qu'elles subissent. Pourtant, ces espaces naturels et semi-naturels offrent de nombreuses fonctions : régulateurs de sécheresses et d'inondations, réservoirs de biodiversité ou encore de carbone. Leur préservation et leur restauration est d'intérêt général, en particulier dans une optique d'adaptation au changement climatique.

En lançant conjointement « **REMHOM** » et « **MobBiodiv** », l'Office français de la biodiversité (OFB) et la Polynésie française donnent l'occasion aux porteurs de projet d'agir en faveur de la biodiversité dans l'objectif de mieux la préserver, la restaurer et de valoriser le patrimoine naturel polynésien.



# REMHOM, Restauration Écologique des Milieux Humides en Outre-Mer

L'appel à projets «REMHOM» porté par la Direction des Outre-Mer s'inscrit dans la volonté d'appuyer **des actions concrètes pour la restauration écologique des milieux humides continentaux et de transition ultramarins**. Bien que l'AAP ne soit pas dédié à la restauration des zones sèches, la prise en compte de la restauration d'une petite surface de ces écosystèmes est possible lorsqu'elle concoure à l'opération globale de restauration du milieu humide.

Les opérations d'acquisition de connaissance, des diagnostics écologiques, des études de faisabilité pourront être éligibles lorsqu'elles sont un préalable à la planification d'un projet de restauration d'écosystèmes de milieux humides.

## Les bénéfices attendus d'un bon état de conservation des milieux humides sont multiples et on peut distinguer :

### Des fonctions

- réguler des flux d'eau, fonction hydrologique : les zones humides sont des « éponges naturelles » qui reçoivent l'eau, la stockent et la restituent ;
- améliorer la qualité de l'eau, fonctions physiques et biogéochimique : les zones humides sont des filtres naturels contribuant au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau ;
- maintenir la biodiversité, fonction d'accomplissement du cycle biologique : les zones humides permettent d'assurer l'alimentation, la reproduction, les fonctions d'abri et de repos de nombreuses espèces animales et végétales.

### Des services fournis à l'humanité

- prévention contre les inondations et les risques littoraux (érosion, submersion marine) ;
- atténuation des effets du changement climatique : absorption du carbone et régulation de la ressource en eau ;
- forte productivité biologique à l'origine d'une importante production agricole ;
- support de nombreuses activités récréatives ou culturelles et valeur paysagère attractive.

Par ailleurs la protection ou la restauration des zones humides induit souvent le maintien ou la reconquête des continuités écologiques et de ceintures agroécologiques. Ce sont des gages pour apporter aux populations un cadre de vie plus résilient dans un objectif d'adaptation au changement climatique, d'attractivité résidentielle et touristique des territoires et de soutien au développement de l'économie locale.

# MobBiodiv' 21, Restauration écologique

## des milieux terrestres

L'appel à projets « MobBiodiv' » s'inscrit dans la volonté **d'appuyer des actions concrètes pour le maintien en bon état et la restauration des écosystèmes terrestres et continentaux**, de leurs fonctionnalités et des espèces qui y sont inféodées. Dans le cadre d'un projet majoritairement sur des écosystèmes terrestres secs, des actions portant à la marge sur des écosystèmes aquatiques et humides contigus à des milieux terrestres secs pourront être soutenues si elles participent à la cohérence globale du projet.

Les opérations d'acquisition de connaissance, des diagnostics écologiques, des études de faisabilité pourront être éligibles lorsqu'elles sont un préalable à la planification d'opération de restauration du milieu ou zone humide.

### Plus précisément, le présent appel à projets vise à :

- Faire émerger et appuyer la mise en œuvre de projets d'actions concrètes de restauration écologique des milieux terrestres majoritairement secs et des espèces associées, en cohérence avec la stratégie locale ;
- Soutenir des activités de mobilisation et de sensibilisation des citoyens et de préservation de l'environnement complémentaires aux activités opérationnelles de restauration écologique ;
- Impliquer et sensibiliser les acteurs locaux à la restauration des espaces naturels et favoriser la diffusion de résultats ;
- Permettre aux territoires de s'adapter aux effets du changement climatique (notamment grâce aux Solutions fondées sur la nature).

### Quelques exemples de travaux éligibles :

- Actions de restauration d'habitats et de conservation pour des espèces inféodées aux milieux ouverts secs ;
- Restauration des sols artificialisés et de leurs fonctions, avec des gains prévisibles en termes de biodiversité ;
- Restauration d'espaces en lien avec l'activité agricole ;
- Opération de continuité écologique (hors cours d'eau) ;
- Restauration de milieux fortement dégradés. Comme par exemples, l'invasion d'espèces exotiques envahissantes ou la pollution du sol qui peut provenir d'une activité industrielle, d'une exploitation agricole non durable, ou par une mauvaise gestion des déchets ;
- Actions permettant la restauration passive de certains écosystèmes et/ou la préservation de certaines populations ;
- Actions de restauration de la fonctionnalité écologique d'écotones entre milieux secs et milieux humides et aquatiques.

# Modalités des appels à projets

	<b>REMHOM 2021</b> milieux humides	<b>MobBiodiv' 2021</b> milieux terrestres
Règlement	<a href="https://bit.ly/3gNFGiV">https://bit.ly/3gNFGiV</a>	<a href="https://bit.ly/3z3feJt">https://bit.ly/3z3feJt</a>
Secrétariat technique	<a href="mailto:remhom@ofb.gouv.fr">remhom@ofb.gouv.fr</a>	<a href="mailto:mobbiodiv@ofb.gouv.fr">mobbiodiv@ofb.gouv.fr</a>
Montant total	2 millions d'euros ≈ 238 millions XPF pour les DOM TOM	480 000 euros ≈ 57,27 millions XPF pour les PTOM
Porteurs de projets	Associations, communes et services publics polynésiens	Associations, communes et services publics polynésiens
Plafond d'aide	80% des dépenses éligibles	80% des dépenses éligibles
	Entre 10 000 et 200 000 euros (≈ 1,19 et 23,8 millions XPF)	Entre 10 000 et 300 000 euros (≈ 1,19 et 35,79 millions XPF)
Durée max des projets	36 mois	36 mois
Dépôts des candidatures	<b>Jusqu'au 8 septembre 2021,</b> sur la plateforme dédiée :  <a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-remhom">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-remhom</a>	<b>Jusqu'au 22 septembre 2021,</b> sur la plateforme dédiée :  <a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-mobbiodiv-restauration-2021-2">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-mobbiodiv-restauration-2021-2</a>
	<b>Il est conseillé au porteur de projet de se rapprocher de la Délégation territoriale de l'OFB en Polynésie française pour le montage de son dossier.</b>	
Annnonce des résultats	<b>Octobre 2021</b>	<b>Décembre 2021</b>

# L'OFB en Polynésie française



L'Office français de la biodiversité (OFB) est un établissement public dédié à la sauvegarde de la biodiversité. **Une de ses priorités est de répondre de manière urgente aux enjeux de préservation du vivant.** Créé au 1er janvier 2020 par la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019, l'Office français de la biodiversité est sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Auparavant connu en Polynésie française en tant qu'Agence des Aires Marines protégées (AAMP), puis Agence française pour la biodiversité (AFB), elle devient Délégation territoriale de l'OFB au 1er janvier 2020. En étroite partenariat avec la Polynésie française, l'OFB apporte son appui technique et financier sur des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages ; de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement ; de gestion des espaces protégés ; de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine.

## Contacts

### Délégation territoriale de l'OFB en Polynésie française

[tous.polynesie-francaise@ofb.gouv.fr](mailto:tous.polynesie-francaise@ofb.gouv.fr) – 40 54 29 77 - 87 33 55 34

**Franck CONNAN**, délégué territorial  
[franck.connan@ofb.gouv.fr](mailto:franck.connan@ofb.gouv.fr) – 40 54 29 75

**Sonia BONGAIN**, chargée de mission  
[sonia.bongain@ofb.gouv.fr](mailto:sonia.bongain@ofb.gouv.fr) – 40 54 29 77

**Manon SANGUINET**, chargée de mission  
[manon.sanguinet@ofb.gouv.fr](mailto:manon.sanguinet@ofb.gouv.fr) – 40 54 29 73